

fiants. Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, créé à la fin de 1970, a commencé à fonctionner. Son plan d'action contre la toxicomanie, lutte engagée sur trois fronts critiques: l'offre, la demande et le trafic illicite, a été présenté à la Commission des Nations Unies sur les stupéfiants (dont le Canada fait partie) qui l'a approuvé à sa session d'octobre. Les contributions au fonds volontaire, d'abord lentes à venir, se sont accrues vers la fin de l'année. En décembre, le Canada a annoncé son intention de verser une contribution de 400,000 dollars au fonds étalée sur une période de deux ans - 150,000 dollars en 1971-1972 et 250,000 dollars en 1972-1973. En janvier et février 1971, on a tenu une conférence intergouvernementale à Genève en vue d'adopter la Convention sur les substances psychotropes, instrument juridique international visant à limiter la production et l'utilisation des substances psychotropes à des fins purement médicales et scientifiques. Le Canada a participé à la conférence et s'est montré généralement satisfait du texte final de la Convention. Toutefois, le Canada ne prendra pas la décision d'adhérer à la Convention avant que le Parlement n'ait eu l'occasion d'étudier le vaste sujet des stupéfiants une fois que le rapport final de la Commission LeDain aura paru.

Autre événement dans le domaine des stupéfiants, l'ECOSOC a décidé, à la demande du gouvernement des États-Unis, de tenir, au début de 1972, une conférence intergouvernementale afin d'étudier d'importantes modifications visant à renforcer les dispositions de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, l'accord multilatéral qui traite de la production et du trafic licite des substances narcotiques telles que l'opium, la cocaïne et le chanvre. Par la suite, le Canada a invité les autorités américaines en matière de stupéfiants à venir passer une journée à Ottawa le 8 septembre en vue d'examiner l'objet et les détails des propositions des États-Unis. Lors de la session ordinaire de la Commission des stupéfiants, tenue à Genève en octobre, la délégation canadienne s'est efforcée de formuler les propositions des États-Unis et d'autres propositions connexes de sorte que, tout en réalisant l'objet initial des amendements, elles soient généralement acceptées par les quelque 80 États qui sont parties à la Convention unique.

En sa qualité de membre, le Canada a continué de participer activement aux travaux de la Commission du développement social. Lors de la session biennale de la Commission, tenue à New York en mars, la délégation canadienne s'est particulièrement intéressée à l'étude du point "Criminalité et évolution sociale", dans le corps duquel la Commission a étudié le rapport et les recommandations du Quatrième Congrès quinquennal des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenu à Kyoto au Japon en août 1970. La délégation canadienne a coparrainé une résolution appuyant les recommandations du Quatrième Congrès demandant aux Nations Unies, tout en demeurant autant que possible dans les limites de ses programmes et de ses activités, d'intensifier les efforts internationaux déployés en vue d'accroître les connaissances et les échanges d'expérience, d'élaborer les principes de la prévention et d'en accroître la pratique et la participation populaire. Le Canada a manifesté son intérêt pour les activités nationales et internationales en ce domaine en décidant d'accueillir le Cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit se tenir à Toronto du 1er au 15 septembre 1975. Ce congrès, qui dépassera en importance tous les congrès antérieurs sur cette question, réunira au moins 2,000 délégués dont les représentants des gouvernements et des organisations non gouvernementales ainsi que